

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-04-06

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 5 avril 2023

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 - EMAJ

Nombre d'élus : 27
Présents : 21
Représentés : 6
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 6

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS
Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ
Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-231 du 12 avril 2000, article 10,

VU le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le montant à 23 000 €,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1611-4,

VU la délibération du 3 avril 2023 portant attribution des subventions 2023 aux associations ;

VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse réunie le 27 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'objet de l'association E-Maj et l'intérêt des actions menées auprès de la jeunesse pour la commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

